

Réunion du Conseil Municipal
Du 8 novembre 2017 à 20h30
PV de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 novembre 2017 à la Mairie sur convocation en date du 31/10/2017 sous la présidence du Maire M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme LAURENT, Mme ILAHA-ITEMA, Mme BOUGOUIN, Mme DEXET, Mme RIVAUD, Mme GUINEBERT.
Procuration : M. GERMOND à Mme MORANGE
Ouverture de la séance à 20h30.
Mme DEXET est désignée secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 11/10/2017 est approuvé à l'unanimité après quelques modifications demandées par M. GARREAU.

Dossier 1 : CCOL : adhésion à DORSAL

M. le Maire lit le projet de délibération. La Communauté de Communes Ouest Limousin a la compétence supplémentaire « création, mise en place, gestion et suivi des nouvelles techniques d'information et communication ». Le Syndicat DORSAL ayant pour objet l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, a modifié ses statuts afin d'étendre son périmètre aux groupements de collectivités territoriales des Départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. La CCOL a voté son adhésion au Syndicat mixte DORSAL à compter du 01/01/2018 dans sa séance du 28/09/2017 mais cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la CCOL à DORSAL.

Dossier 2 : CCOL : modifications des statuts

M. le Maire lit le projet de statuts de la Communauté de Communes Ouest Limousin. Après en avoir longuement délibéré, plusieurs élus s'interrogent sur le fait que pour les compétences optionnelles, il est précisé que l'intérêt communautaire sera défini par délibération du conseil communautaire. Ils souhaitent que cet intérêt communautaire soit déterminé clairement dans les statuts.
Par 5 voix CONTRE (MM. VARACHAUD, GARREAU, PATAUD, SOURY, SALAGNAD), 7 ABSTENTIONS (M. CHALARD, Mmes LAURENT, ILAHA-ITEMA, BOUGOUIN, DEXET, RIVAUD, GUINEBERT) et 3 voix POUR le Conseil Municipal n'approuve pas la modification de statuts de la CCOL.

Dossier 3 : CCOL : rapport de la CLECT

M. le Maire présente le rapport définitif de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCOL. Les charges transférées du PLUI et de la cotisation au service incendie viennent en déduction cette année de l'attribution de compensation qui est fixée désormais pour la Commune à 210 235€.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Dossier 4 : Aménagement Ave Pasteur : avenant N°1

M. le Maire donne la parole à M. VARACHAUD qui présente l'avenant suivant :

Lot 1 : Attributaire : CMCTP 87310 SAINT-LAURENT-sur-GORRE
 Marché initial du 03/03/2017 Montant : 204 892,40€ HT
 Avenant N°1 Montant : 2 735,00€ HT
 Nouveau montant du marché 207 627,40€ HT
 Objet : Les bordures béton initialement prévues ont été remplacées par des bordures en granit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant présenté et autorise le Maire à la signer.

Dossier 5 : Aire de co-voiturage : choix de l'entreprise

M. le Maire laisse la parole à M. VARACHAUD qui présente le rapport d'analyse des offres établi par A2I à Cussac.
4 entreprises ont remis une offre : COLAS 110 955,70€ HT ; EIFFAGE 114 603,00€ HT ; CMCTP 104 707,27€ HT ; EUROVIA 96 661,05€ HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise EUROVIA dont l'offre est la moins-disante. Le montant du marché est 96 661,05€ HT.

Dossier 6 : Aménagement route du Colombier : choix de l'entreprise

Le dossier est reporté à début 2018.

Dossier 7 : Agrandissement du bâtiment de la chasse : devis

Le Maire présente les devis pour les différents corps de métiers.

SARL GOURSAUD 13 833,37€ HT

SARL CUSSAGUET 1 052,39€ HT

ETS CAMP 2 834,57€ HT

Total 17 720,33€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise le Maire à signer les devis présentés. Les travaux débiteront le 27 novembre.

Dossier 8 : Budget station-service : augmentation de l'avance du budget principal

M. le Maire propose les décisions modificatives suivantes afin d'annuler les crédits votés pour ce programme sur le budget principal afin de les inscrire sur le budget annexe du Lotissement de la Borie et ensuite d'augmenter l'avance du budget principal vers le budget annexe pour qu'il y ait assez de crédits en début d'année pour faire face aux factures.

Budget principal :

Dépenses : Chapitre 23 : - 362 663€ Recettes : Chapitre 13 : - 163 500€

Chapitre 27 : + 199 163€

Budget Annexe du Lotissement La Borie :

Dépenses : Chapitre 23 : + 362 663€ Recettes : Chapitre 13 : + 163 500€

Chapitre 16 : + 199 163€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les DM proposées.

Dossier 9 : Station-service : autorisation de fixation des tarifs

M. le Maire dit qu'il faudra fixer les tarifs des carburants vendus à la station-service. Cette délibération a pour but de l'autoriser à fixer ces tarifs. M. PATAUD demande quelle sera la marge qui sera appliquée sur les tarifs. M. BLOND répond qu'il ne peut pas le savoir aujourd'hui. Le tarif devra être plus élevé que le prix d'achat du carburant pour la Commune mais moins élevé que les prix pratiqués alentour afin d'être compétitif. M. PATAUD rappelle l'étude réalisée par la CCI et qui préconisait une marge de 6 centimes d'euros afin de couvrir les charges. M. le Maire répète qu'il ne peut pas connaître à l'avance les tarifs à appliquer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. PATAUD) autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à fixer les tarifs des carburants vendus à la station-service.

Dossier 10 : Restaurant : transfert du bail

M. le Maire explique que M. BARUCHE vend le fonds de commerce du restaurant à la SASU ALVES PASCAUD et qu'il faut se prononcer sur le transfert du bail qui a commencé à courir le 01/04/2014 pour une durée de 9 ans. Le loyer est de 840,65 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert du bail commercial à la SASU ALVES PASCAUD et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir chez Me COURIVAUD à St-Junien.

Dossier 11 : Syndicat VBG : adhésion Communes de La Meyze et de la Porcherie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes de La Meyze et de la Porcherie au Syndicat Vienne-Briance-Gorre.

Questions diverses :

- Le Maire parle des travaux d'aménagement du terrain de La Borie et notamment de la création d'un bassin de régulation de 50 m³ en casiers RIGO FILL
- Mme MORANGE rappelle le Marché de Noël qui aura lieu le 3 décembre.

Fin de la séance à 22h.

La secrétaire,
Mme DEXET